

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2010 (CONVOCAION DU 1^{er} FEVRIER 2010)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, CONCA, FANTIN, KLIMEK, LAISSUS, LE BLANC, PIERRETON, REMY, ROGEAUX
Mesdames CHAPPUIS, DEBAISIEUX, FAURIE, FRANCHINO, JEAN, LAUZE, ORTOLLAND, SIMON, TECHER, VALLET
Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Madame Samya FKAIR donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LE BLANC.
Monsieur Bruno GACHET donne pouvoir à Madame Catherine CHAPPUIS.

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Samir GUETTAFI

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Fabien REMY est désigné Secrétaire de Séance.

Madame le Maire propose à l'assemblée le rajout des deux points suivants à l'ordre du jour :

- Ordre de mission pour une visite à la mairie de Grenoble,
- Aménagement des espaces extérieurs du Clos Gaillard 2^{ème} phase : demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du CUCS,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification telle que présentée.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 18 janvier 2010, **adopte à l'unanimité** le procès verbal qui en a été dressé.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Christophe PIERRETON rejoint la séance.

Après une longue période de désendettement, la Commune a retrouvé des possibilités de réaliser des investissements conséquents en les autofinçant intégralement depuis 2007 sans avoir recours à l'emprunt. Les emprunts inscrits ont uniquement servi à équilibrer la section d'investissement. La très bonne situation de trésorerie de la Commune en est la preuve.

Il convient d'actualiser le programme pluriannuel d'investissement sachant qu'il sera difficile d'éviter le recours à l'emprunt en 2010 car les reports cumulés se sont réduits. La Commune n'a pas souscrit d'emprunt depuis 1999 (acquisition du bâtiment France Télécom).

Les dépenses du compte administratif 2009 en investissement dépassent les dépenses cumulées des années 2007-2008.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ordres de grandeur du budget primitif 2010 devraient rester très proches du budget 2009, c'est-à-dire sur un budget global de l'ordre de 2 500 000 €, des dépenses réelles courantes de l'ordre de 1 700 000 €.

En dépenses :

Les choix politiques retenus consistent toujours à poursuivre au mieux la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une marge suffisamment significative pour le financement des dépenses d'investissement.

Charges à caractère général :

Le montant global devrait augmenter légèrement en 2010 : entreprise de nettoyage sur une année complète, entretien de bâtiment (réparation chaudière école maternelle), fournitures diverses (surcoût éco label).

Charges de personnel :

Le montant du budget prévisionnel sur ce chapitre pourrait progresser cette année :

- prise en charge provisoire du coût d'un agent polyvalent supplémentaire aux services techniques dans l'attente du départ en retraite d'un agent,

- GVT (avancements d'échelons et de grade), augmentation modérée du point d'indice de la Fonction Publique,
- Remboursement de la mise à disposition de l'agent foncier par la Commune de Saint-Alban-Leysse, Des créations de poste seraient nécessaires (service administratif) mais paraissent inopportunes budgétairement.

Autres charges de gestion courante :

- * diminution de l'article 6533 cotisation retraite,
- * les subventions aux associations pourraient augmenter.

En Recettes :

Le volume des ressources communales devrait rester relativement stable en matière fiscale (à taux constants) et pour les dotations de l'Etat.

Par ailleurs, les remboursements liés aux congés maladie du personnel devraient diminuer du fait du départ en retraite de 2 agents.

Les taux d'imposition ménage sont maintenus et sont les suivants :

- taxe d'habitation : 10,06 %,
- taxe foncière : 18,35 %,
- taxe foncière propriétés non bâties : 56,77 %.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Le débat permet de clarifier les deux points suivants :

- la définition actualisée du programme d'investissement pluriannuel établi en collaboration entre la commission des finances et la commission des travaux, avec le souci de définir des priorités.
- Les orientations du financement de ce programme pluriannuel d'investissement.

Si les possibilités liées aux ressources propres (virement de la section de fonctionnement, excédents cumulés de la section de fonctionnement, produits de cession) sont insuffisantes, deux solutions s'offriront au vote du Conseil municipal lors du budget primitif :

- soit prévoir une reprise modérée de l'endettement (de manière à ne pas obérer l'avenir concernant de futurs projets à financer nécessairement par l'emprunt),
- soit différer ou lisser sur plusieurs années certaines opérations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

III. CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION LOCATIVE AU PROFIT DE LA SAVOISIENNE HABITAT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 19 janvier 2009 décidant de l'acquisition du tènement immobilier situé sur la parcelle section AM n°84.

La vente au profit de la Commune a été finalisée le 27 juin 2009. Des travaux de remise aux normes ont été effectués en vue de permettre la location de cette maison à un particulier.

La Commune peut confier la gestion locative de ce bien à un professionnel de l'immobilier par le biais d'une convention de prestation de services.

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de services proposé par la SCP « La Savoisienne Habitat ». Celui-ci prévoit l'ensemble des opérations de gestion liées à la location d'un logement, notamment la recherche d'un locataire, la rédaction du bail de location, la perception des loyers et charges... moyennant le versement d'une rémunération fixée à 7 % HT du montant total des loyers perçus, à laquelle s'ajoute une rémunération spécifique pour la recherche et la sélection du locataire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier à la SCP « La Savoienne Habitat » la gestion locative de la maison d'habitation lui appartenant, située sur la parcelle section AM n°84.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la SCP « La Savoienne Habitat ».

IV. SOLIDARITE HAITI

Devant l'ampleur du séisme du 12 janvier dernier ayant détruit en grande partie la capitale Port-au-Prince ainsi que plusieurs communes de l'ouest et du sud du pays d'Haïti, le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune participe à la reconstruction du pays via une aide financière.

L'association « Pays de Savoie solidaires », aux côtés du Département de la Savoie, sollicite la participation financière des communes de Savoie à la réalisation d'un programme d'appui au développement de la commune de Dessalines, partenaire de coopération du Département de la Savoie.

La commune de Dessalines, située à 150 kms au nord de Port-au-Prince, n'a pas connu de dégâts majeurs. Cependant, elle doit faire face à un afflux massif de sinistrés en provenance de la capitale, à la recherche de soins ou en vue d'une réinstallation dans un contexte où la vie à Port-au-Prince n'est plus envisageable.

Madame le Maire propose à l'assemblée de décider de l'attribution d'une aide d'un montant de 1 000 €, qui serait versée à l'association « Pays de Savoie solidaires ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser à l'association « Pays de Savoie solidaires » une somme de 1 000 € pour la réalisation d'un programme d'appui au développement de la commune de Dessalines.

V. ORDRE DE MISSION POUR UNE VISITE A LA MAIRIE DE GRENOBLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par Métropole Savoie le 11 mars 2010 d'une journée d'information et d'études à destination des élus et des techniciens.

Cette journée se déroulera à la mairie de Grenoble et aura pour objet le développement durable et le PLU ainsi que la présentation du PLU de la ville de Grenoble particulièrement innovant.

Métropole Savoie attire notre attention sur l'intérêt de cette journée pour alimenter la réflexion sur l'élaboration du futur document d'urbanisme de Barby.

Il est proposé au vote du Conseil Municipal de missionner des élus du groupe de travail PLU, Madame le Maire, Madame Marie-Noëlle FAURIE, Messieurs Jean-Pierre LE BLANC, Bernard LAISSUS, Fabien REMY ainsi que Mesdames Florence BERT et Marie-Laure NIVAGGIONI pour participer à cette journée d'études et de décider de la prise en charge des frais réels liés à ce déplacement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- MISSIONNE Mesdames Catherine CHAPPUIS et Marie-Noëlle FAURIE, Messieurs Jean-Pierre LE BLANC, Bernard LAISSUS, Fabien REMY ainsi que Mesdames Florence BERT et Marie-Laure NIVAGGIONI, pour participer à la journée d'étude à Grenoble sur le développement durable et le PLU du 11 mars 2010.
- PRECISE que les sommes nécessaires pour la prise en charge des frais réels (déplacement, repas) liés à cette journée seront inscrites au budget 2010.

VI. AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU CLOS GAILLARD 2EME PHASE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU CUCS

Monsieur Richard CONCA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la deuxième phase des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du clos Gaillard. L'objectif de la Commune consiste à finaliser la restructuration de ce quartier engagée en 2007 en vue d'améliorer de manière significative le cadre de vie des habitants.

Le coût de cette 2^{ème} tranche de travaux est estimé à 1 500 000 euros TTC.

Ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et peut faire l'objet de subventions du Conseil Régional et du Conseil Général (au titre du FDEC et des amendes de police).

Monsieur Richard CONCA rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 20 avril 2009 approuvant ce programme de travaux et autorisant Madame le Maire à déposer deux dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Général au taux maximum dans le cadre du CUCS. Deux dossiers ont ainsi été présentés au Conseil Général courant 2009 (FDEC + amendes de police).

Il propose à l'assemblée de solliciter en complément le Conseil Régional pour le financement de cette opération dans le cadre du CUCS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement du projet d'aménagement des espaces extérieurs du Clos Gaillard 2^{ème} phase.
- CHARGE le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du CUCS.
- SOLLICITE auprès du Conseil Régional l'autorisation de débiter les travaux dès réception du dossier complet.
- S'ENGAGE à prendre en charge les dépenses qui ne seront pas couvertes par les subventions.

VII .QUESTIONS DIVERSES

- Le Comité Départemental Libertad a proposé de faire don à la Commune de Barby de la sculpture de la colombe de la liberté réalisée durant la captivité d'Ingrid Betancourt. Le Conseil Municipal propose de la conserver quelque temps en vue de l'exposer puis de la restituer à cette association.
- 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France : proposition de participation de la Commune de Barby par l'intermédiaire du thème du prochain concours photos, d'articles dans le Barby Flash, d'actions au sein des écoles, d'une exposition itinérante... Ces propositions seront travaillées au sein des commissions compétentes correspondantes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 8 mars 2010

Le Maire,

Le secrétaire,

Catherine CHAPPUIS

Fabien REMY